****

**Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI)
du Réseau national des Maisons des Sciences de l’Homme dans le cadre du dispositif** **HS3PE-CriSE- Crises sanitaires et environnementales – Humanités, sciences sociales, santé publique**

Le Réseau national des Maisons des Sciences de l’Homme ([RnMSH](https://www.msh-reseau.fr)) lance un appel à manifestation d’intérêt (AMI) dans le cadre de l’accompagnement de la coordination nationale sur les crises sanitaires et environnementales initiée par le CNRS et l’Inserm [HS3PE-CriSE](https://www.hs3pe-crises.fr/).

Le CNRS et l’Inserm ont créé courant mars 2020 une coordination nationale HS3PE-CriSE (Crises sanitaires et environnementales – Humanités, sciences sociales, santé publique), sous l’égide des Alliances Athéna, Aviesan et Allenvi, et en lien avec les représentants des principaux acteurs dans ce domaine, en particulier la Conférence des Présidents d’Université (CPU), l’Institut national d’études démographiques (Ined), l’Institut national de recherche pour l’agriculture, l’alimentation et l’environnement (Inrae), l’Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l’École des hautes études en santé publique (EHESP). Elle agit en coordination avec le RnMSH, ainsi qu’avec d’autres infrastructures de recherche, en particulier [Progedo](http://www.progedo.fr/), et avec l’initiative du [World Pandemic Research Network](https://wprn.org/) créée par le réseau des Instituts d’études avancés.

Cette coordination vise à faire émerger des initiatives structurantes dans le domaine en SHS et en santé publique autour de la recherche sur la Covid-19 mais aussi **sur les thématiques plus larges des crises sanitaires et environnementales, avec pour objectif de favoriser les collaborations intra SHS mais également entre le domaine SHS et les autres sciences.**

Dans ce contexte, le RnMSH a diffusé largement un [questionnaire](https://docs.google.com/forms/d/19AAHcOy9cLlUoxbekecDzi_LgfSQfH8_TwuV089oI5k/viewform?edit_requested=true) HS3PE - CriSE à destination des chercheuses et chercheurs visant d’une part, à recenser les projets (en cours de montage ou déjà montés, financés ou pas) travaillant sur ces thématiques larges, d’autre part, à mettre en réseau les projets sur des thématiques similaires ou recherchant des collaborations disciplinaires particulières. Ces mises en réseau ont été également réalisées (mais pas exclusivement) autour d’une autre initiative du RnMSH qu’est le cycle de webinaires intitulé « [les sciences à l’épreuve des crises sanitaires et environnementales](https://www.msh-reseau.fr/actualites/cycle-de-webinaires-les-sciences-lepreuve-des-crises-sanitaires-et-environnementales)» visant à faire connaitre les projets de recherche sur des thématiques communes et interdisciplinaires.

**Périmètre de l’appel à manifestation d’intérêt**

 Le RnMSH lance un appel à manifestation d’intérêt dont l’objectif est d’apporter un soutien à des projets émergents ou structurants en relation avec les thématiques « **crises sanitaires et environnementales »,** englobant des recherches allant donc potentiellement au-delà de la crise liée au Covid-19 et incluant éventuellement des disciplines hors SHS.

Le financement apporté par le RnMSH doit permettre d’impulser une dynamique aboutissant, dans la mesure du possible, à une réponse à un AAP de plus grande envergure.

**Candidature à l’appel à manifestation d’intérêt : critères d’éligibilité, modalités, calendrier**

 ***Porteur :***

Le projet, porté par un personnel scientifique permanent du domaine des SHS rattaché à une institution publique française, doit être validé par la direction de la MSH du site à laquelle le porteur ou la porteuse du projet est rattaché.e.

 ***Critères privilégiés par le Comité d’évaluation :***

Seront privilégiés les projets pluri et interdisciplinaires, impliquant des chercheurs rattachés à plusieurs MSH, innovants et/ou structurants d’un point de vue thématique et/ou méthodologique, avec une ouverture internationale. Seront privilégiés également les projets « incubés » au sein des MSH, s’appuyant sur les plateformes et ressources des MSH (dispositifs d’appui et d’accompagnement, plateformes technologiques, d’expertise de données …).

**Le projet ne doit pas forcément répondre à l’ensemble des critères mais au minimum à un ou deux de ces éléments.**

Enfin, les projets souhaitant postuler doivent s’engager à respecter les principes de la science ouverte (plan de données de la recherche CNRS 2020).

**Les porteurs des projets doivent prendre contact dès que possible avec les directions des MSH concernées pour les informer de leur projet et obtenir leur validation pour le dépôt de celui-ci.**

Les projets sélectionnés recevront un financement de 18 mois (10/2021 – 03/2023) d’un maximum de 20 000 €.

Les dépenses financées ne peuvent concerner que des missions, du fonctionnement, de l’équipement et des prestations de services/CDD courts en lien avec le projet. Aucune indemnisation de stagiaire de Master ne pourra être financée. Aucun frais de gestion ne pourra être prélevé.

***Calendrier :***

Lundi 7 juin : lancement de l’AMI.

Lundi 5 juillet (minuit) : date limite de dépôt des projets avec validation de la MSH, via la signature du formulaire de dépôt de soumission (cf Annexe).

13 juillet : retour aux porteuses et porteurs.

Octobre 2021 : transfert des moyens financiers.

***Livrables attendus :***

À l’issue des projets, des rapports scientifique et financier devront être envoyés au RnMSH.

Durant le projet, les chercheuses et chercheurs impliqués s’engagent à participer aux opérations de valorisation qui seront proposées par le RnMSH.

Le financement du RnMSH obtenu devra être rappelé dans toute production scientifique en faisant figurer le logo du RnMSH et en déposant systématiquement toute production dans l’archive ouverte HAL, en mentionnant la MSH de votre périmètre en affiliation secondaire dans la mesure du possible.

***Pièces justificatives à renvoyer :***

Le formulaire à renvoyer est disponible en Annexe.

**Il doit être envoyé, ainsi que le descriptif du projet (3 pages maximum), à l’adresse suivante :** claire.couly@univ-tlse2.fr **au plus tard le 5 juillet 2021 (minuit), après validation et signature de la (des) direction(s) de la (des) MSH concernées(s).**

Des informations peuvent être obtenues à la même adresse.

Le nommage du fichier doit s’effectuer comme suit : nomporteur\_mshsignataire.pdf

* Comité d’évaluation :
	+ Sophie Bouffier, directrice MMSH, Aix-en-Provence
	+ Didier Breton, directeur MSH Strasbourg
	+ Pascal Buléon, directeur MRSH Caen
	+ Gilles Pollet, directeur MSH LSE, Lyon St-Etienne
	+ Philippe Terral, directeur-adjoint MSH Toulouse
	+ Nicolas Thély, directeur MSH B, Rennes
	+ Jean Vigreux, directeur MSH Dijon

**ANNEXE : FORMULAIRE DE SOUMISSION**

**Appel à manifestation d’intérêt RnMSH 2021- HS3PE-CriSE**

* **Acronyme du projet :**
* Titre complet :
* Mots clés disciplinaires :
* Mots clés thématiques :
* Avez-vous déjà renseigné le questionnaire HS3PE-CriSE ? :
* MSH concernée(s) (des chercheurs et ingénieurs impliqués dans le projet) :
* Responsable scientifique :

- Nom :

- Prénom :

- Fonction :

- Discipline :

- Section CNU :

- Section CNRS :

- Laboratoire de rattachement :

- Établissement :

- Adresse :

- Téléphone :

- Email :

* Autre(s) membre(s) de l’équipe participant au projet :

- Nom :

- Prénom :

- Fonction :

- Discipline :

- Section CNU :

- Section CNRS :

- Laboratoire de rattachement :

- Établissement :

- Adresse :

- Pays :

- Téléphone :

- Email :

* Présentation du projet (3 pages maximum) sur papier libre reprenant les points suivants et en veillant à mettre en avant au maximum les critères d’évaluation rappelés dans l’AAP[[1]](#footnote-1):

- Projet scientifique - question de recherche, état de l’art, champ(s) disciplinaire(s)

- Méthodologie - collaborations engagées (y compris avec des acteurs extra-académiques)

- Actions de recherche/valorisation envisagées

Les propositions peuvent venir en complément d’un projet déjà financé dans la mesure où la proposition constitue, pour ce projet, un apport scientifique supplémentaire.

* Durée du projet (18 mois maximum) :
* Tableau du budget du projet avec précision des dépenses financées par le RnMSH (nature/montant)

Fait à       , le

Signature du responsable scientifique

Cachet et signature de la MSH du site où se situe le laboratoire de la porteuse ou du porteur du projet

1. Rappel des critères pris en compte par le comité d’évaluation : Interdisciplinarité/Inter-MSH/ Projet Innovant ou structurant/Appui sur les ressources de la MSH (plateformes, ingénierie, …)/Ouverture vers l’international/Respect des principes de la science ouverte/Projet ayant répondu au questionnaire HS3PE – Crises diffusé par le RnMSH.

A noter que le projet ne doit pas forcément répondre à l’ensemble de ces critères mais a minima à un ou deux éléments. [↑](#footnote-ref-1)